

**DECISION PPERF N° 10 057/2016
FIXANT LE TARIF DE LOCATION
DE LA SALLE « LA CHALLANDERIE N°2 »
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017**

**PILOTAGE ACTIVITÉ-RESSOURCES
ET CONTRACTUALISATION INTERNE**

Sophie Douté
DIRECTRICE

AFFAIRES FINANCIÈRES

Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

RECETTES ET DOSSIER PATIENT

Cécile Biette
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**

Anne Passelande
RESPONSABLE

Le CHU dispose d'un ensemble de salles d'enseignement et de conférences situées sur les sites de l'Hôpital Saint-Jacques, de l'Hôtel Dieu, de l'Hôpital Guillaume et René Laënnec et de l'Hôpital Bellier. Ces salles, équipées de matériel audiovisuel, sont fréquentées par des organismes extérieurs, le plus souvent pour des manifestations en rapport avec le secteur de la santé.

Vu l'article L6143.7 de la loi 2015-990 du 6 août 2015, les tarifs de location des salles et des appareils audiovisuels sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Référence de la salle	Nombre de places	Tarif 2017 (journalier)
I – HOPITAL BELLIER :		
- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, sonorisation, wifi		
Salle La Challanderie n°2 (50 places) *	50 places	224,50 €

*** Cette salle peut être louée par ½ journée sur la base de 50 % du tarif journalier.**

Fait à Nantes, le **12 DEC. 2016**

Ronan GUIHENEUF
Directeur des Affaires Financières
Direction du Pôle Pilotage de l'Effizienz
et des Ressources Financières